

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe de la CFTC

L'eau, source de vie, est indispensable à la vie de l'homme et à ses activités, donc à l'agriculture. Sans elle, pas de vie, ni récoltes, ni élevage.

Mais l'eau est aussi un bien commun à tous. Les pouvoirs publics, l'ayant compris rapidement, ont voté trois lois en 1964, 1992 et 2006, et défini une organisation particulière pour assurer une gestion qualitative et quantitative de l'eau *via* l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et créé six agences, établissements publics qui soutiennent des projets de protection de la ressource. Ces instruments n'ont cependant pas permis de satisfaire aux obligations de résultat, définies par l'Union européenne. La Cour de justice a déjà condamné la France à plusieurs reprises, estimant trop élevée la teneur en nitrates des eaux destinées à la consommation et exigeant, en outre, des efforts pour améliorer l'assainissement.

Un bon état des eaux doit être atteint dès 2015 (c'est un délai très court) sous peine de sanctions pécuniaires.

Face à ces constats, le groupe de la CFTC partage donc l'essentiel des préconisations de l'avis.

S'il salue les efforts déjà réalisés par les agriculteurs, actant des améliorations dans les pratiques agricoles, il souligne la nécessité d'amplifier l'évolution vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement, pour restaurer la qualité de l'eau.

Dans certaines régions, en effet, des captages ont dû être fermés et la perturbation des milieux aquatiques nuit sérieusement à l'activité de la pêche, à la conchyliculture, mais aussi au tourisme.

Des nouvelles pratiques utilisant moins d'intrants, comme cela s'est fait au Danemark ou en Allemagne *via* des redevances ou des taxes affectées, montrent que le défi peut être relevé dans la durée.

C'est un enjeu de santé publique.

D'autres acteurs devront, eux aussi, adopter des pratiques plus vertueuses, en particulier les collectivités locales, gestionnaires de parcs ou encore les jardiniers amateurs, utilisant souvent trop d'engrais.

Quant à l'irrigation, indispensable pour certaines productions, l'avis insiste sur la nécessité de se préoccuper désormais d'une notion de « volume prélevable ». Il convient, en effet, dans chaque territoire, d'œuvrer à un partage équitable de la ressource.

N'oublions pas, en effet, que l'eau sert aussi à fabriquer de l'électricité.

Pour l'utilisation de fonds publics finançant de nouvelles retenues, une hiérarchisation des projets permettrait de mieux satisfaire les besoins.

Pour le groupe de la CFTC, vivre ensemble c'est aussi la capacité de relever ensemble, et au bénéfice de tous, les défis du XXI^e siècle.

Saluant l'approche pédagogique du rapporteur et estimant l'importance des travaux sur un sujet majeur, le groupe de la CFTC a voté l'avis.